

## MARCHANDISATION DE LA CULTURE, CULTURE DE LA MARCHANDISATION

Par Jean Blairon - asbl RTA

Le 8 novembre 2019, le Parti de la gauche européenne inaugurerait son Forum de Bruxelles. Le programme du Forum faisait pour la première fois une place à la question de la culture, via une session intitulée « Culture émancipatrice ou culture de marché ? ». La session était modérée par Jean-Pierre Michiels. La députée anglaise travailliste Julie Ward et Jean Blairon avaient été invités à réaliser un exposé d'une quinzaine de minutes pour lancer les débats.

Le texte qui suit développe l'intervention de Jean Blairon.

En mars 1976, le haut fonctionnaire belge Marcel Hicter introduit un colloque sur l'avenir des arts du spectacle organisé par l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Il constate courageusement l'échec de la politique culturelle qu'il a lui-même menée en Belgique francophone : sous le drapeau de la démocratisation de la culture, il avait cru pouvoir amener le public populaire à fréquenter les oeuvres de la « haute culture ». Chiffres à l'appui, il constate que cette politique culturelle n'a pas fonctionné :

« [Dans un contexte global de pénurie], les moyens de fort loin les plus importants sont consacrés à développer la politique des spectacles : « Des données récentes viennent d'être constituées à propos du public des théâtres agréés : dans aucun de ces théâtres, la proportion d'ouvriers par rapport à l'ensemble du public ne dépasse 1 %. » Par ailleurs, on constate que 5 % d'ouvriers fréquentent les activités de la Maison de la Culture d'une ville de province comptant 30 % d'ouvriers.

C'est donc l'échec. »<sup>1</sup>

M. Hicter prône une nouvelle politique culturelle qu'il nomme « démocratie culturelle ».

« c'est la participation, c'est l'action, c'est la prise de conscience du besoin de s'exprimer et la maîtrise du ou des moyens de cette expression ; on est l'homme du terrain et non celui des gradins, l'homme du jeu et non l'homme du spectacle, l'homme d'engagement et non l'homme du laissez-faire-par-les-autres »<sup>2</sup>

1 M. Hicter, « Démocratisation de la culture ou démocratie culturelle », *Pour une démocratie culturelle*, publication de la Fondation Marcel Hicter pour une démocratie culturelle, 1985, p. 331. Notons que le secrétaire de l'Interrégionale wallonne de la FGTB, Thierry Bodson confirme cette analyse en 2012 : « Aujourd'hui, les budgets sont consacrés à 5 ou 6 grands outils culturels wallons ou francophones. Budgétairement, on se trompe. Seuls 2 à 4 % des francophones vont dans ces lieux, les musées, etc. Et puis surtout, et je ne veux pas être moraliste par rapport à l'ensemble des citoyens, mais comprendre que par le prisme de la culture, ils peuvent poser un regard critique sur l'évolution de la société, c'est quelque chose qui échappe complètement à une grande partie des travailleurs. En cela, il y a dans le monde d'aujourd'hui un échec de la culture. » (05.03.2012, <https://www.agirparlaculture.be/thierry-bodson-a-la-recherche-dune-vraie-culture-wallonne/>)

2 M. Hicter, *op.cit.*, p. 335.

Pour poursuivre cette visée, il prône une animation culturelle qu'on peut présenter comme suit : les logiques d'animation font du bénéficiaire un commanditaire ; de l'animateur une instance critique ; du groupe qui reçoit des suggestions d'engagement un agent de transformation sociale »<sup>3</sup>

Quelque vingt ans plus tard, en 1999, Pierre Bourdieu s'adresse aux patrons des plus grands groupes de l'industrie de la communication lors de journées organisées par Canal+/MTR. Il leur pose la question : « Maîtres du monde, savez-vous ce que vous faites ? »

Il constate la tendance à une « intégration verticale telle que la diffusion commande la production. »<sup>4</sup>. Surtout, il craint la disparition de ce qui permet en fait la production des œuvres que l'on peut considérer comme composant la « haute culture » (souvent intégrée désormais dans le marché de l'art) : des « univers sociaux qui se sont constitués peu à peu en s'affranchissant des lois du monde ordinaire, et en particulier de la logique du profit ». Bourdieu donne l'exemple du cinéma d'auteurs :

« pour avoir un cinéma d'auteurs, il faut avoir tout un univers social, des petites salles et des cinémathèques projetant des films classiques et fréquentées par des étudiants, des ciné-clubs animés par des professeurs de philosophie cinéphiles formés par la fréquentation des dites salles, des critiques avertis qui écrivent dans les *Cahiers du cinéma*, des cinéastes qui ont appris leur métier en voyant des films dont ils rendaient compte dans ces *Cahiers*, bref tout un milieu social dans lequel le cinéma a de la valeur, est reconnu. »<sup>5</sup>

Bourdieu conclut : « C'est tout cela qui se trouve menacé aujourd'hui à travers la réduction de l'œuvre à un produit et une marchandise. »

Il nous semble que ce que l'analyse de Bourdieu constate, c'est en fait le danger de destruction des logiques d'animation défendues par Marcel Hicter, de ces univers sociaux qui « se sont affranchis des lois du monde ordinaire ».

La question qui se pose à nous est bien de savoir « comment en est-on arrivés là ? ». Concomitamment, la question est aussi de savoir si l'idéologie dominante réussira à nous convaincre de ce que ces évolutions sont inéluctables et que la seule chose que nous ayons à faire est de nous y adapter, si ce n'est de les anticiper<sup>6</sup>.

En d'autres termes, peut-on identifier des causes de ces évolutions sur lesquelles nous pourrions agir et agir politiquement ?

## LE DÉVELOPPEMENT OU LA PROTECTION DES UNIVERS SOCIAUX QUI DONNENT DE LA VALEUR À UNE CRÉATION AFFRANCHIE DES LOIS DU MONDE ORDINAIRE

Dans notre Fédération Wallonie-Bruxelles, ces univers n'ont pas disparu ; pensons par exemple au Centres d'expression et de créativité, aux centres culturels, aux associations d'éducation permanente ou populaire. Mais les législations qui en gouvernent l'action sont parfois devenues ambiguës et permettent en quelque sorte « tout et son contraire ». Elles continuent de mobiliser la référence à la démocratie culturelle, souvent explicitement d'ailleurs, mais elles peuvent la faire cohabiter avec des politiques culturelles inverses.

3 M. Hicter, « Animation et démocratie culturelles », Pour une *démocratie culturelle*, Fondation Marcel Hicter pour la démocratie culturelle, 1980, pp. 285 et sq. Nous notons que tel orateur du Forum s'est prévalu de l'éducation permanente en biaisant cette référence : il ne s'agit pas en effet de « faire œuvre de pédagogie » pour mieux expliquer les choix d'un parti ; il ne s'agit pas de « mieux communiquer pour mieux expliquer » ; il s'agit de « penser avec », ce qui est tout différent.

4 P. Bourdieu, « Questions aux vrais maîtres du monde », *Interventions*, 1961-2001, *Science sociale et action politique*, Marseille, Agone, 2002, p. 419.

5 Idem, *Ibidem*, p. 421.

6 Cf. L. Boltanski, *Rendre la réalité inacceptable*, Paris, Demopolis, 2008.

Prenons l'exemple de la récente déclaration de politique communautaire (DPC) adoptée par le nouveau gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles.

On y lit à la fois :

« – Le Gouvernement soutiendra une dynamique culturelle forte en s'appuyant sur une politique de création ambitieuse, une démocratie culturelle renforcée et une vision territoriale.

Donner les moyens et outils à chaque citoyenne et citoyen, dès son plus jeune âge, de réfléchir et agir sur le monde qui l'entoure, de pouvoir inventer et s'exprimer à travers les arts et/ou la participation citoyenne, c'est l'objectif prioritaire du Gouvernement. »

On retrouve là, constatons-le, quasi mot pour mot, les propos de M. Hicter.

La DPC ajoute d'ailleurs :

« – Valoriser les spécificités de l'action associative critique et active ainsi que renforcer l'éducation permanente dans son rôle capital en matière de participation citoyenne et de démocratie culturelle. »

Mais par ailleurs, elle prône aussi le développement des industries culturelles et la démocratisation de la culture que M. Hicter invitait à abandonner. Citons entre autres :

« – Le Gouvernement propose de :

- Développer un véritable pôle des industries culturelles et créatives en Fédération Wallonie-Bruxelles ; (...)
- Déployer des politiques de soutien aux institutions culturelles afin de garantir un maillage territorial qui assure à tous un accès équilibré à la création culturelle ;
- Redéployer et soutenir la diffusion artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles et à l'international en s'appuyant notamment sur les agences de Wallonie-Bruxelles International, le théâtre des Doms à Avignon et sur le Centre Wallonie-Bruxelles de Paris ; (...)
- Dans le respect de la liberté artistique, encourager les différentes formes de partenariats entre le public et le privé »

Il n'est pas sûr que la cohabitation non régulée d'une option « démocratie culturelle » et d'une option « industries culturelles » ne soit pas arbitrée dans les faits dans le sens du courant dominant. Ni que les financements adopteront un autre type d'arbitrage que celui dénoncé par M. Hicter.

D'ailleurs, à côté des partenariats « public/privé », la DPC annonce :

« – Tendre progressivement vers le plein financement des décrets existants dans le secteur socioculturel et le secteur artistique, en particulier les centres culturels et les bibliothèques publiques. »

Rappelons à ce sujet que le plein financement des associations d'éducation permanente avait été promis pour... 2010.

« Tendre progressivement » vers le plein financement... de la priorité gouvernementale ne rassure évidemment pas.

Mais il y a plus inquiétant.

Pendant la législature précédente, le gouvernement fédéral a adopté un nouveau code des sociétés qui intègre les associations et les inscrit ex officio dans le champ des activités économiques ordinaires. Il y a donc une **culture de la marchandisation** qui commence à s'installer ; nous voulons dire : **commence à s'installer au niveau du droit une assimilation de toutes les associations à l'univers du profit** ; commence à disparaître la notion « d'affranchissement des lois du monde ordinaire », rompant par exemple avec la logique du courant associationniste inauguré par la Commune de Paris<sup>7</sup>.

Le code des sociétés qui a été adopté à bas bruit stipule par exemple :

« – Elle peut avoir une activité commerciale sans restriction à condition de réinvestir intégralement ses bénéficiaires dans l'accomplissement de son objectif social désintéressé.

Si l'ASBL exerce régulièrement des activités commerciales, elle sera soumise à l'impôt des sociétés. Si elle en tire des bénéfices et que ce n'est que de manière accessoire, isolée ou exceptionnelle, c'est ce même régime fiscal qui s'appliquera à elle. Dans le cas contraire où s'il n'y a pas d'activité commerciale, elle sera alors assujettie à l'impôt des personnes morales »<sup>8</sup>

Il nous semble que la bataille politique doit bien se mener autour de la progression de cette culture de la marchandisation, **puisque c'est l'identité même des univers sociaux de démocratie culturelle qui risque de se diluer si ce n'est de disparaître**<sup>9</sup>.

La bataille pour l'exception culturelle (une réalisation culturelle n'est pas une marchandise comme une autre) qui a été gagnée sera perdue si les environnements sociaux qui les produisent sont assimilés à des sociétés elles-mêmes régies par la loi du profit.

## AU NIVEAU DES INSTANCES DE LÉGITIMATION DE LA CULTURE

Le même raisonnement vaut pour ce qu'on pourrait appeler les instances de légitimation, comme l'enseignement. Rappelons-nous la formule de R. Barthes : « la littérature, c'est ce qui s'enseigne, un point c'est tout »<sup>10</sup>.

Cette formule montre que l'institution scolaire rend légitime une culture plutôt qu'une autre ; elle lui apporte reconnaissance et valeur (par exemple en instituant des « classiques », en contribuant à donner à des œuvres nationales une valeur « universelle »). A titre illustratif, on se souvient de la récente polémique sur l'existence d'un « canon » flamand, soit un corpus culturel supposé représenter l'identité de la « nation » flamande.

7 Cf. J. Fastrès « Le fait associatif dans l'histoire », <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2018m02n3.pdf>

8 <https://plus.lesoir.be/254966/article/2019-10-20/code-des-societes-nouveau-barnum-annonce-pour-les-asbl>

9 Une analyse publiée par Eneo s'interroge : « Si les ASBL peuvent mener des activités de nature économique, seront-elle également soumises aux règles de concurrence européennes ? N'y a-t-il pas un risque important que des ASBL, même avec un infime volant économique soient considérées uniquement dans le champ marchand et que cela contamine le secteur tout entier de cette ASBL ? A l'extrême, une ASBL qui vit partiellement de fonds publics ne pourrait-elle pas être attaquée pour concurrence déloyale par rapport à d'autres entreprises marchandes se situant dans le même registre d'activité ? Comment assurer la protection de ces secteurs associatifs non marchands à la fois sur des contraintes plus lourdes qu'ils pourraient subir et sur une marchandisation progressive de leur secteur ? » ( [https://www.eneo.be/images/analyses/2017/201709\\_reforme\\_du\\_droit\\_des\\_societes.pdf](https://www.eneo.be/images/analyses/2017/201709_reforme_du_droit_des_societes.pdf) )

10 Roland Barthes, « Réflexions sur un manuel », l'enseignement de la littérature, Bruxelles-Paris-Gembloux, A. De Boeck-Duculot, 1981, p. 64. La phrase avait été prononcée lors du colloque de Cerisy de 1969 consacré à la littérature.

Or on ne peut que constater que la manière même dont les œuvres sont enseignées a été « modernisée » dans le sens d'un **utilitarisme assumé** et revendiqué comme un progrès pédagogique.

C'est Jean-Pierre Le Goff qui a dénoncé le mieux ce tournant vers la « modernisation ».

En analysant la nouvelle « culture des compétences » qui sévit dans l'enseignement, y compris pour tout ce qui touche à la culture, il critique fermement cette frénésie du découpage en compétences de toutes natures, elles-mêmes déclinées en une liste interminable d'objectifs divers et variés :

« Ce bric-à-brac pédagogique fait des oeuvres littéraires de simples « **instruments** » ou « supports » d'une méthode d'apprentissage visant à faire acquérir le plus rapidement possible des **compétences opérationnelles** au détriment du temps nécessaire à la formation de la sensibilité et du jugement. Elle fait fi de la signification d'une œuvre littéraire en tant qu'elle ouvre à l'interrogation, exprime la condition humaine, fournit aux jeunes des références et des repères dans la construction d'une identité, et ce, dans la période d'interrogation que constitue l'adolescence. Appliqués à l'enseignement, la logique des compétences et ses outils d'évaluation érodent les finalités spécifiques de l'école dans un sens étroitement adaptatif et favorisent le développement d'un rapport utilitariste à la culture. »<sup>11</sup>

Est-il nécessaire de dire ici que cette culture des compétences est directement importée de ce qui sévit dans les entreprises capitalistes ? On voit ainsi se développer dès l'enseignement primaire, des logiques « qualité » et des pratiques d'évaluation qui sont « contreplaquées » dans les classes à partir des entreprises<sup>12</sup>. Des consultants cumulent d'ailleurs les interventions dans les deux secteurs.

Comment un tel retournement a-t-il été possible ?

Il nous semble qu'il est possible d'identifier au moins cette cause culturelle : la captation, par le capitalisme, des revendications culturelles et sociales qui s'exprimaient à son encontre, et leur utilisation, à visage couvert, à des fins compatibles avec les siennes.

Là encore, la marchandisation de la culture (notamment l'utilisation des œuvres dans des logiques utilitaristes) a été permise par la progression **d'une culture de la marchandisation : la pédagogie est désormais régie comme un « process » de fabrication.**

La revue *Autrement* consacre en 1991 un numéro à « Ecole et entreprises – Mariage d'amour ou de raison » (notons que le mariage est déjà présenté comme inéluctable). Le numéro est soutenu par le Ministère de l'éducation nationale, par la Commission des Communautés européennes et le Secrétariat d'État à la formation professionnelle.

Danièle Blondel y produit un article « Former les enseignants ».

11 J.-P. Le Goff, *La barbarie douce, la modernisation aveugle des entreprises et de l'école*, Paris, La Découverte, 1999, p. 44.

12 Cf. J. Blairon et J. Fastrès, « Modernisation de l'école et transversalité », <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2016m4n1.pdf>

Dans ce paragraphe, on peut voir poindre la captation des revendications culturelles (du mouvement ouvrier ; des enseignants qui se voulaient progressistes) par le management (l'auteur parle du rôle des entreprises dans la formation de leur personnel). Pour plus de lisibilité, nous assortissons les informations de l'auteur de nos commentaires critiques dans la colonne droite de ce tableau ;

« Les innovations de « mobilisation »	<i>L'innovation est le thème-clé de la modernisation ; la mobilisation des « ressources humaines », la nouvelle forme de la contrainte.</i>
permettent de former le personnel à la qualité,	<i>définie d'en haut et au profit des propriétaires.</i>
à l'élargissement des tâches, voire à la polyvalence, et privilégient les formes d'auto-apprentissage collectif, en instituant des formes originales par rapport à la définition habituelle de la formation professionnelle.	<i>c'est le thème de « l'élève rendu acteur de son apprentissage », qui sera brandi dans l'enseignement comme l'incarnation de la modernité.</i>
Les innovations d'« accompagnement » permettent d'assurer la mobilité interne,	<i>On sait que le patronat a imposé une mobilité permanente pour casser les collectifs de travailleurs (qu'on se souvienne des suicides à France Télécom).</i>
corollaire nécessaire de la déformation de la structure d'emploi [ <i>sic</i> ], et articulent des connaissances générales, des savoirs professionnels et des savoir-faire, en appelant l'intervention de formateurs extérieurs, de formateurs de l'entreprise et des salariés eux-mêmes. Cette modernisation des procédures se fonde sur l'hypothèse du caractère formateur des situations de travail	<i>Nous retrouvons là un des thèmes du mouvement ouvrier, à savoir la légitimité des savoirs d'expérience, qui est ici réformé pour servir les intérêts de l'entreprise.</i>
et des nouveaux « collectifs » (cercles de qualité, groupes de résolution de problèmes, etc.) <sup>13</sup>	<i>Ces groupes se substituent aux groupes fondés sur l'appartenance à la culture ouvrière pour servir les intérêts unilatéraux de l'entreprise.</i>

13 D. Blondel, « Former les enseignants », *Ecole et entreprises, Mariage d'amour ou de raison ? Autrement*, Paris, janvier 1991, p. 48.

La culture de la marchandisation passe ainsi par l'implantation, sous couvert de « modernisation », de la logique managériale dans la formation des enseignants en « récupérant » et en retournant leurs fondamentaux et leurs combats progressistes.

Mais il y a pire.

On observe aujourd'hui que la **gestion du système scolaire tout entier** se pense désormais à partir des logiques néo-managériales qui font la logique capitaliste<sup>14</sup>.

A l'instigation de la firme MacKinsey, un nouveau système de « pilotage » de notre système éducatif a été conçu au vu des piètres résultats de la Belgique par rapport à des standards internationaux (c'est la technique du benchmarking, soit la comparaison concurrentielle).

L'axe stratégique 2<sup>15</sup> formule une vision complètement inscrite dans la forme de pouvoir managérial qui prévaut dans les entreprises. L'écho à l'article de Blondel y est très très large : on y retrouve les logiques de « mobilisation » et d'« accompagnement ».

« Mobiliser les acteurs de l'éducation dans un cadre d'autonomie et de responsabilisation accrues en renforçant et en contractualisant le pilotage du système éducatif et des écoles, en augmentant le leadership du directeur et en valorisant le rôle des enseignants au sein de la dynamique collective de l'établissement » (p. 15).

Le texte affirme la nécessité d'« une responsabilisation renforcée des acteurs de l'enseignement par rapport à ses résultats. » (p. 18)

L'enseignant va être « convié » à « devenir l'acteur de son apprentissage » dans une logique définie d'en haut et devra se préparer à une « mobilité interne, corollaire nécessaire de la déformation de la structure d'emploi » : chaque membre du personnel est par exemple « invité » à définir « son » projet personnel de formation qui « doit viser son développement professionnel personnel en lien avec les objectifs généraux du système ou avec les objectifs spécifiques de l'établissement ou du réseau (sic). Le développement professionnel personnel implique que le membre du personnel soit acteur de sa démarche de professionnalisation en ce compris en vue d'une requalification », même si « exceptionnellement, la formation professionnelle doit pouvoir revêtir un caractère obligatoire (resic) ». (pp. 168-169).

## CONCLUSION

On peut considérer que nous sommes occupés à perdre la bataille des environnements sociaux et des instances de légitimation. Ils vont être ou ils sont envahis par la culture de la marchandisation, ce qui est bien pire que la marchandisation de la culture.

La difficulté est que les choix qui entendent préserver « l'affranchissement des lois du profit » pour les environnements culturels semblent cohabiter avec d'autres qui les nient ou semblent y correspondre alors qu'ils vont les détruire.

14 Rappelons-nous ici que L. Boltanski et E. Chiapello font du néo-management le texte qui inspire « le nouvel esprit du capitalisme ».

15 [http://www.pactedexcellence.be/wp-content/uploads/2017/05/PACTE-Avis3\\_versionfinale.pdf](http://www.pactedexcellence.be/wp-content/uploads/2017/05/PACTE-Avis3_versionfinale.pdf). Dans la suite du texte, nous indiquons les paginations directement après les citations.

Mais nous pouvons aussi admettre que ce sont des choix politiques qui ont créé ou créent le cadre de cette défaite. Nous avouons notre grande perplexité devant la faiblesse de la mise en cause politique des composantes de la culture de la marchandisation qui s'installe partout<sup>16</sup>.

Un retournement est, espérons-le, encore possible, à condition que des forces politiques imposent des priorités plus claires en matière de politiques culturelles et se rendent capables de retourner le retournement qui frappe les instances de légitimation.

La mise en cause du modèle de développement productiviste, qui se cherche encore, pourra peut-être y aider, mais d'autres scénarios sont possibles, y compris une managérialisation accrue – sous prétexte des difficultés du système qui « imposent » l'urgence d'une intensification des mêmes politiques...



#### Pour citer cette analyse

Jean Blairon, « Marchandisation de la culture, culture de la marchandisation », Intermag.be, RTA asbl, Décembre 2019,  
URL : <https://www.intermag.be>.

16 A l'exception notable de Philippe Mahoux, cf. « Controverses sur l'identité associative », <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2018m02n2.pdf>